

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES ÉLECTIONS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE EN 1996

Le taux de participation aux élections des comités d'entreprise a diminué de 0,5 point entre 1994 et 1996.

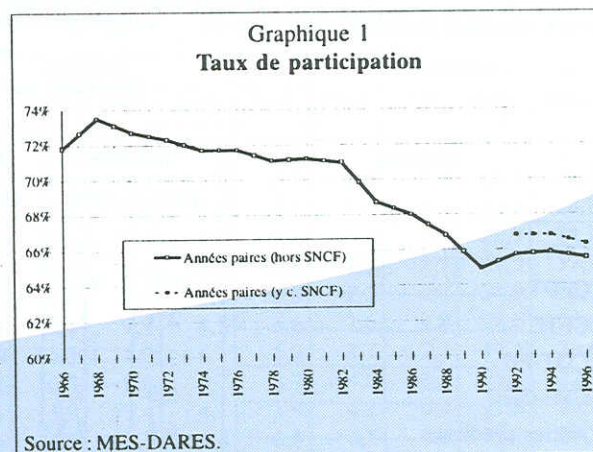
Les listes de non-syndiqués recueillent toujours les suffrages les plus nombreux, mais leurs résultats diminuent depuis 1992. La tendance à la baisse se poursuit pour la CGT de façon moins marquée depuis 1994. La CFDT, quant à elle, confirme la reprise de sa progression amorcée en 1994. Les résultats de la CFE-CGC, de la CFTC et de la CGT-FO évoluent peu. Les «autres syndicats» progressent de 0,5 point si l'on intègre la SNCF, et de 0,2 point hors SNCF.

Le taux de participation aux élections aux comités d'entreprise (1) a diminué d'un demi-point entre 1994 et 1996 (tableau 1). Ce léger recul interrompt l'amélioration constatée depuis 1990 (graphique 1).

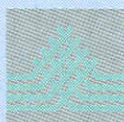
Tableau 1
Évolution du taux de participation (y compris SNCF)
En % des suffrages exprimés

	1992	1994	1996
Taux de participation	66,8	66,8	66,3
Variation = n - (n - 2)		0,0	-0,5

Source : MES-DARES.



(1) - Les résultats présentés incluent ceux des élections à la SNCF ainsi que des élections des «délégations uniques du personnel».



La participation recule surtout dans les premiers collèges et les grands établissements

La baisse de la participation touche principalement les premiers collèges (ouvriers et employés) et les collèges uniques. La participation aux élections dans les premiers collèges diminue de 0,7 point après s'être stabilisée en 1994. Elle est en baisse de 1,0 point dans les collèges uniques où elle avait déjà diminué de 0,8 point en 1994. Elle recule également pour les deuxièmes collèges (maîtrise, ingénieurs et cadres) alors qu'elle s'était améliorée en 1994. Seuls, les troisièmes collèges (ingénieurs et cadres) ont connu en 1996 une augmentation du taux de participation (+0,4 point), progression qui fait suite à celle de 1994 (+1,9 point).

La participation progresse légèrement dans les établissements de 50 à 200 salariés (+0,3 point) et diminue dans les établissements de plus de 500 salariés (-1,0 point pour ceux de 500 à 1 000 salariés et

Tableau 2
Résultats obtenus (avec SNCF)

Origine des candidatures	Pourcentage des suffrages exprimés			Évolution 94-96
	1992	1994	1996	
CGT	24,3	24,1	23,6	-0,5
CFDT	20,3	20,8	21,5	0,7
CFTC	4,3	4,3	4,5	0,1
CGT-FO	12,2	12,2	12,1	-0,1
CFE-CGC	5,8	5,6	5,8	0,2
Autres syndicats	6,7	6,8	7,3	0,5
Non-syndiqués	26,4	26,1	25,1	-1,0

Source : MES-DARES.

-1,7 point pour ceux de plus de 1 000 salariés).

Recul des non-syndiqués, baisse moins marquée de la CGT et progression sensible de la CFDT

Toujours en tête des suffrages recueillis, les listes de non-syndiqués voient leurs résultats diminuer de 1 point. Cette évolution prolonge la baisse entamée en 1992 après une longue période de progression.

La CGT en recul de 0,5 point, connaît toutefois un ralentissement de cette tendance à la baisse depuis les élections de 1994.

La CFDT en progression en 1994, enregistre un nouveau gain de 0,7 point en 1996.

Les «autres syndicats» améliorent leur score de 0,5 point.

Les résultats de la CFTC, de la CGT-FO et de la CFE-CGC varient peu : +0,1 point pour la CFTC, -0,1 point pour la CGT-FO et +0,2 point pour la CFE-CGC (tableau 2).

Tableau 3
Résultats par collège (avec SNCF)

En % des suffrages exprimés

Syndicats	Ensemble		1 ^{er} collèges		2 ^{es} collèges		3 ^{es} collèges		Collèges uniques	
	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996
CGT	24,1	23,6	31,0	30,1	15,2	14,8	6,0	6,3	11,1	13,3
CFDT	20,8	21,5	21,4	22,0	20,7	21,8	18,0	18,3	19,1	20,1
CFTC	4,3	4,5	4,3	4,4	4,4	4,4	5,0	5,3	3,2	4,0
CGT-FO	12,2	12,1	13,1	13,4	11,5	10,7	9,4	8,4	8,7	8,9
CFE-CGC	5,6	5,8	0,5	0,7	12,6	12,9	28,8	28,0	1,3	2,7
Autres syndicats	6,8	7,3	5,7	6,3	8,6	8,5	12,4	13,2	4,2	6,2
Non-syndiqués	26,1	25,1	23,9	23,1	27,0	27,0	20,3	20,5	52,4	44,9

Source : MES - DARES.

Tableau 4
Évolution des résultats selon la taille des établissements (avec SNCF)

En % des suffrages exprimés

	CGT		CFDT		CFTC		CGT-FO		CFE-CGC		Autres syndicats		Non-syndiqués	
	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996
Moins de 50 salariés	11,0	11,6	9,4	11,1	0,9	1,2	6,9	5,8	1,7	1,7	3,2	4,4	66,9	64,1
50 à 99 salariés	11,1	12,2	11,7	12,3	2,3	2,4	6,3	6,8	1,5	2,1	3,5	3,6	63,6	60,6
100 à 199 salariés ..	15,8	16,7	16,3	18,1	3,6	3,9	9,4	9,2	3,5	3,6	3,8	4,5	47,7	44,0
200 à 499 salariés ..	25,2	24,6	21,0	23,2	4,1	4,3	13,9	14,1	5,7	6,0	4,0	4,4	26,1	23,5
500 à 999 salariés ..	26,9	27,3	27,5	27,3	4,4	4,9	15,2	14,5	9,2	8,7	6,1	6,2	10,6	11,1
1 000 salariés et plus	32,9	31,4	24,6	24,3	5,8	6,0	13,8	13,8	7,0	7,7	12,6	14,3	3,2	2,5
Ensemble	24,1	23,6	20,8	21,5	4,3	4,5	12,2	12,1	5,6	5,8	6,8	7,3	26,1	25,1

Source : MES-DARES.

Dans les entreprises publiques (2) ayant eu des élections en 1994 et 1996, les listes CGT progressent de près de 1 point, les listes présentées par les «autres syndicats» de plus de 5 points. Au contraire, les listes CFDT perdent 5,6 points. Le mouvement est inverse dans les entreprises privées où la CGT perd 0,6 point et les «autres syndicats» 0,8 point tandis que la CFDT gagne 1,4 point. Ces évolutions contrastées laissent penser que le mouvement social de fin 1995 a eu sur les résultats obtenus par les différentes centrales des effets opposés selon que les entreprises appartiennent au secteur public (gain de la CGT et surtout des autres syndicats, recul de la CFDT) ou au secteur privé (glissement inverse).

(2) - Les entreprises publiques ont été sélectionnées par leur numéro d'identification (SIRET).

La CGT reste en tête dans les premiers collèges, la CGC dans les troisièmes, les non-syndiqués dans les deuxièmes collèges et les collèges uniques

Dans les 1^{ers} collèges (collèges «ouvriers et employés», «ouvriers seuls» et «employés seuls»), la CGT est toujours le syndicat le mieux représenté, mais sa part des suffrages a diminué de 2,4 points entre 1992 et 1996. Les non-syndiqués reculent également tandis que la CFDT et les «autres syndicats» améliorent leurs résultats (tableau 3).

Dans les 2^{èmes} collèges (collèges «agents de maîtrise, techniciens, cadres et ingénieurs»), ce sont les listes de non-syndiqués qui obtiennent le plus de suffrages. Leurs résultats sont pratiquement stables de même que ceux des «autres syndicats». La CGT-FO et la CGT reculent. La CFDT progresse sensiblement (+1 point).

Dans les 3^{èmes} collèges (collèges «cadres et ingénieurs seuls») la CFE-CGC arrive en tête. Ses résultats ont cependant baissé de 0,8 point en 1996, ceux de la CGT-FO de 1 point. La part des suffrages obtenus par les «autres syndicats» augmente de 0,8 point. Les résultats des trois autres centrales syndicales et ceux des non-syndiqués progressent légèrement.

Dans les collèges uniques, les non-syndiqués sont toujours largement en tête avec près de 45 % des voix. Toutefois, leurs résultats diminuent fortement (-7,5 points) au profit des listes syndicales qui progressent toutes.

Davantage de représentants syndiqués dans les grands établissements

Les résultats obtenus par les listes syndicales sont d'autant plus élevés que la taille des établissements est plus grande (tableau 4).

Tableau 5
Évolution des résultats selon la région (y compris SNCF)

En % des suffrages exprimés

Régions	CGT		CFDT		CFTC		CGT-FO		CGC		Autres syndicats		Non-syndiqués	
	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996
Ile-de-France	22,9	21,8	19,3	18,6	4,7	4,6	11,8	11,9	8,6	9,2	8,7	8,8	23,9	25,1
Champagne-Ardenne	28,3	30,3	18,8	20,5	3,4	2,1	9,3	9,9	4,5	4,7	8,4	7,7	27,3	24,8
Picardie	29,2	30,3	16,8	17,1	3,4	3,3	12,8	12,5	5,3	4,9	4,8	3,1	27,8	28,8
Haute-Normandie	28,5	28,0	17,1	19,7	1,4	2,0	12,6	13,3	3,4	5,1	8,1	7,9	28,9	24,1
Centre	23,9	23,3	16,9	16,5	2,3	2,7	10,4	11,4	4,5	4,6	4,5	3,7	37,5	37,9
Basse-Normandie	13,9	15,0	28,8	31,0	6,4	5,2	9,6	9,6	4,1	3,8	2,2	2,7	34,9	32,7
Bourgogne	27,4	28,2	19,7	20,7	2,4	3,0	9,8	9,1	4,5	3,6	7,6	9,0	28,6	26,4
Nord-Pas-de-Calais	27,5	26,4	18,1	21,3	7,2	7,4	15,3	15,0	6,1	6,9	8,7	2,3	17,1	20,6
Lorraine	22,5	20,7	26,1	27,1	7,4	7,3	10,3	9,8	4,7	3,7	4,0	8,7	25,0	22,7
Alsace	13,9	15,5	26,0	26,9	10,0	10,5	13,9	13,4	4,1	3,9	4,2	4,4	27,8	25,5
Franche-Comté	24,2	17,9	20,4	22,7	8,3	10,5	14,0	17,7	6,4	6,5	6,5	4,6	20,1	20,2
Pays-de-la-Loire	21,2	20,1	28,5	30,4	2,4	3,7	8,6	8,6	3,5	4,0	2,8	2,5	32,9	30,7
Bretagne	19,5	20,4	29,4	30,2	2,4	2,3	8,1	8,5	2,3	2,8	10,3	8,2	28,0	27,6
Poitou-Charentes	27,6	31,1	17,6	20,3	1,5	1,1	13,2	12,6	3,0	4,0	3,8	3,3	33,4	27,6
Aquitaine	28,0	25,7	17,5	17,8	2,3	3,0	16,1	15,8	4,5	4,3	6,7	6,0	24,9	27,4
Midi-Pyrénées	23,1	24,2	19,3	21,2	4,9	5,1	15,6	14,5	7,0	7,1	5,1	5,0	25,0	22,9
Limousin	36,1	31,1	17,6	17,8	1,4	2,2	9,8	15,1	2,4	2,2	9,5	4,9	23,2	26,7
Rhône-Alpes	24,8	24,1	22,3	22,9	3,3	2,9	9,9	9,1	4,8	4,6	5,2	13,8	29,7	22,7
Auvergne	29,7	31,0	22,3	21,2	1,5	1,4	11,6	12,5	3,0	2,9	7,5	8,6	24,4	22,5
Languedoc-Roussillon	31,9	32,7	20,8	17,9	7,1	3,7	9,3	12,4	6,6	4,6	15,3	7,3	9,1	21,5
Prov.-Alpes-C.d'Azur	29,8	24,9	18,0	16,6	2,6	3,9	14,6	18,4	3,8	4,9	5,7	11,1	25,4	20,2
Corse	24,3	8,2	16,3	27,1	4,0	8,2	20,5	17,1	5,7	0,0	6,6	32,1	22,6	11,8
DOM	17,8	23,8	17,5	23,9	12,5	3,6	10,1	8,6	2,1	5,3	36,3	21,6	3,6	8,4
Ensemble	24,1	23,6	20,8	21,5	4,3	4,5	12,2	12,1	5,6	5,8	6,8	7,3	26,1	25,1

Source : MES-DARES.

A PROPOS DE LA SNCF

Les élections à la SNCF qui avaient lieu, jusqu'en 1989, les années impaires, ont été reportées de 1991 à 1992 à la suite d'un accord entre la direction et les organisations syndicales. Les comités d'établissement de la SNCF sont donc dorénavant renouvelés les années paires. La physionomie des résultats d'élections est sensiblement différente selon que l'on y inclut, ou non, ceux de cette grande entreprise publique. La prise en compte des résultats des élections à la SNCF depuis 1992 rend impossible la comparaison avec les résultats des élections antérieures. C'est pourquoi nous présentons ici les séries de résultats hors SNCF (tableaux et graphique).

Le taux de participation aux élections de comité d'entreprise de la SNCF a atteint 78,7 % en 1996, soit une baisse de 1,3 % par rapport à 1994. Les résultats obtenus par la CGT, 45,6 %, progressent de 1,8 point et ceux des «autres syndicats», 20,3 %, augmentent de plus de 6 points. La CFDT perd 7 points, son score passant de 27,5 % en 1994 à 20,3 % en 1996.

Évolution du taux de participation (hors SNCF)

En % des suffrages exprimés

	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96
Taux de participation.....	71,8	73,5	72,7	72,3	71,7	71,7	71,1	71,2	71,0	68,7	68,0	66,8	64,9	65,4	65,8	65,5
Variation = n - (n-2).....		+1,7	-0,8	-0,4	-0,6	+0,0	-0,6	+0,1	-0,2	-2,3	-0,7	-1,2	-1,9	+0,5	+0,4	-0,3

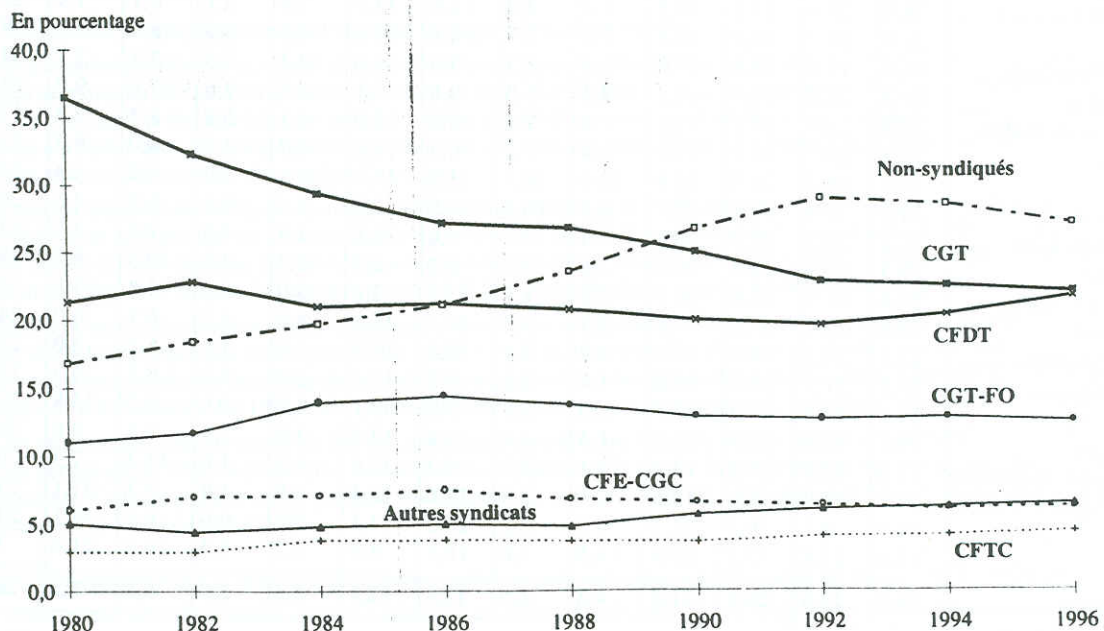
Source : MES-DARES.

Résultat obtenus (hors SNCF)

Origine des candidatures	Pourcentage des suffrages exprimés									Évolution	
	1980	1982	1984	1986	1988	1990	1992	1994	1996	94-96	80-96
CGT.....	36,5	32,3	29,3	27,1	26,7	24,9	22,7	22,4	22,0	-0,4	-14,5
CFDT.....	21,3	22,8	21,0	21,2	20,7	19,9	19,5	20,3	21,6	1,4	0,3
CFTC.....	2,9	2,9	3,8	3,8	3,7	3,6	4,0	4,1	4,4	0,3	1,5
CGT-FO.....	11,0	11,7	13,9	14,4	13,7	12,8	12,6	12,7	12,5	-0,2	1,5
CFE-CGC.....	6,0	7,0	7,1	7,5	6,8	6,5	6,3	6,0	6,2	0,2	0,2
Autres syndicats.....	5,0	4,4	4,8	5,0	4,8	5,6	6,0	6,2	6,4	0,2	1,4
Non-syndiqués.....	16,8	18,4	19,7	21,1	23,5	26,6	28,8	28,4	27,0	-1,4	10,2

Source : MES-DARES.

Évolution des résultats (hors SNCF)



Source : MES-DARES.

A l'inverse les non-syndiqués, présents seulement au deuxième tour des élections lorsqu'il y a eu carence de candidature syndicale au premier tour, recueillent les deux tiers de leurs suffrages dans les établissements de moins de 200 salariés, où les syndicats sont plus faiblement implantés. Toutefois, en évolution, les listes de non-syndiqués ne progressent que dans les établissements de 500 à 1 000 salariés et reculent partout ailleurs. Une partie de leurs voix s'est reportée en 1996 sur les listes syndicales, surtout dans les entreprises de moins de 200 salariés où l'audience des syndicats semble s'être redressée.

La CGT progresse ainsi dans les établissements de moins de 200 salariés mais recule au-dessus de 1 000 salariés. Elle y reste cependant le syndicat le mieux représenté, avec 31,4 % des suffrages exprimés.

De même, la CFDT progresse dans les établissements de moins de 500 salariés, et en particulier dans ceux de 100 à 200 salariés (+1,8 point) et de 200 à 500 salariés (+2,2 points). Dans les grands établissements, elle marque un léger recul.

Les résultats obtenus par la CFTC s'améliorent légèrement quelle que soit la taille des établissements.

La CGT-FO gagne des voix dans les établissements de 50 à 100 salariés. Elle recule là où l'effectif est compris entre 500 et 1 000 salariés.

La CFE-CGC progresse dans toutes les classes d'établissements, sauf entre 500 et 1 000 salariés où elle diminue de 0,5 point.

Les «autres syndicats» progressent dans toutes les classes d'établissements, mais surtout au-dessus de 1 000 salariés (+1,7 point).

Nadine RUELLAND
(DARES).

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

La mise en place d'un comité d'entreprise est obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé (1). Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissements ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités d'établissements, comme ceux des comités d'entreprise, sont directement élus par le personnel pour une durée de deux ans. En revanche, les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissements. Aussi les résultats qui sont présentés ici ne les prennent-ils pas en compte.

Les modalités des élections

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle. Il est prévu la possibilité de deux tours de scrutin. Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent présenter des listes de candidats. Si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits ou s'il y a carence de candidatures, un second tour de scrutin a lieu au cours duquel les électeurs peuvent voter pour d'autres listes (notamment non syndicales). Les chiffres publiés ici relatifs aux suffrages exprimés ne font pas de distinction entre suffrages acquis au premier tour et suffrages acquis au second.

Les élections ont lieu par collèges catégoriels distincts dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges «légaux» sont au nombre de deux : employés et ouvriers d'une part; agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part, lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise considérée ne dépasse pas 25. Si cet effectif est supérieur à 25, le deuxième collège éclate en deux collèges distincts : un deuxième collège pour les agents de maîtrise et les techniciens, et un troisième collège pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords préélectoraux peuvent aller au delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Enfin, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.

L'impact des délégations uniques du personnel

Ces résultats portent sur les élections qui ont eu lieu pour la création ou le renouvellement des comités d'entreprise ou d'établissement entre le 1er janvier et le 31 décembre 1996 (2). Ils incluent ceux des élections de la «délégation unique du personnel» (cf. infra). En effet, pour apprécier l'évolution des scores des syndicats et des listes sans étiquette, de 1994 à 1996, il est nécessaire de cumuler en 1996 les résultats des élections aux comités d'entreprise et aux nouvelles délégations uniques.

Des données corrigées et quelquefois estimées

Outre la modification du cadre juridique liée à la création de la délégation unique du personnel, des difficultés persistantes de collecte des données perturbent les résultats des élections aux comités d'entreprise en 1996, rendant quelquefois malaisée l'appréciation des évolutions.

En premier lieu, le remplissage des fiches de codification à partir des procès-verbaux d'élection n'est pas toujours fidèle. Lorsque cela a été possible, ces erreurs ont été corrigées. D'autre part, l'année 1996 est une année de transition entre deux chaînes informatiques de collecte de données. Il en résulte un déficit dans la remontée de l'information et l'absence des résultats d'élection pour un certain nombre d'entreprises. L'absence de ces entreprises, si elle n'est pas corrigée de manière adéquate, introduit un biais dans l'évolution des scores des différentes centrales syndicales et des listes sans étiquette.

En 1996, la méthode mise en oeuvre les deux années précédentes a encore été utilisée dans les départements où le déficit des résultats était supérieur à 30% sur l'ensemble des élections. Les résultats manquants ont été estimés en tenant compte de l'évolution des résultats d'établissements répondants «comparables» aux non répondants. Dans les entreprises multi-établissements où des établissements ont répondu, l'évolution des scores des établissements manquants est alignée sur celle des établissements répondants. Dans les autres cas, les corrections tiennent compte des évolutions observées dans les établissements répondants du même secteur d'activité et de la même tranche de taille.

Les délégations uniques du personnel : la mise en place se poursuit en 1996

La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle adoptée le 20 décembre 1993 a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une «délégation unique du personnel» qui reçoit les attributions des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise ou d'établissement. Si, quelquefois, des délégations uniques ont été créées dans des entreprises où auparavant il n'existait pas de représentation du personnel, dans la majorité des cas, les délégations uniques ont remplacé des comités d'entreprise.

Le nombre d'élections de «délégations uniques du personnel» est passé de 1 455 élections en 1994 (année où le nouveau dispositif ne s'est réellement appliqué que sur six mois, après la parution des décrets d'application de la loi) à 2 633 en 1996 (il y en a eu 3 077 en 1995). Sur les 25 665 élections de comités prises en compte dans les résultats des années 1995 et 1996, 5 704 étaient donc des élections de «délégations uniques du personnel», soit 22 % de l'ensemble des comités et 9,6 % de salariés inscrits.

La faculté de mettre en place une délégation unique concerne les seules entreprises de moins de 200 salariés; les établissements de moins de 200 salariés dépendant d'entreprises plus grandes ne le peuvent pas. Cet effectif est calculé en «équivalent temps plein». Pour les entreprises employant beaucoup de salariés à temps partiel, le seuil permettant l'implantation d'une délégation unique est donc supérieur à 200 salariés. En 1996, une vingtaine de délégations uniques concernent des entreprises de plus de 200 salariés.

Sur les seules entreprises de moins de 200 salariés ayant procédé à une élection, soit de comité d'entreprise, soit de délégation unique du personnel en 1996, la proportion de délégations uniques est de l'ordre de 40 % et concerne 39 % des effectifs salariés correspondants. Cette proportion est un peu plus élevée pour les entreprises de 50 à 99 salariés (43 %) et un peu moins dans les entreprises de 100 à 200 salariés (36 %).

(1) - La Fonction publique et certains établissements publics ne sont pas soumis à la législation sur les comités d'entreprise.

(2) - Pour ne pas alourdir l'exposé, comités d'entreprise et comités d'établissement sont confondus sous l'appellation unique «comités d'entreprise».

Tableau 6
Évolution des résultats selon l'activité économique, nomenclature NAP 15 (y compris SNCF)

En % des suffrages exprimés

NAP 15	CGT		CFDT		CFTC		CGT-FO		CGC		Autres syndicats		Non-syndiqués	
	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996
Agric. sylvic. pêche ...	15,0	10,8	23,5	24,1	1,9	2,9	4,2	2,1	4,4	4,5	5,0	9,5	46,1	46,1
Indust. agric. et alim.	24,2	26,3	19,0	19,6	3,0	2,1	9,9	11,0	5,2	4,9	3,9	3,8	34,8	32,4
Énergie	28,8	29,3	21,1	20,7	1,8	2,3	23,0	24,2	12,2	9,7	5,2	7,5	8,0	6,2
Biens intermédiaires ..	36,7	35,8	19,0	21,0	2,4	2,5	8,7	9,2	6,3	6,7	4,9	2,6	22,0	22,3
Biens d'équipement professionnel	29,4	27,4	20,6	21,9	4,2	4,8	12,6	12,6	9,3	8,9	7,0	8,4	16,9	16,2
Biens d'équipement ménager	21,2	22,9	17,6	18,0	2,9	3,5	9,1	8,6	4,9	5,2	4,2	4,0	40,2	37,8
Bâtiment, Génie civil et agricole	25,5	23,2	9,8	12,1	2,4	2,2	14,5	14,4	3,3	3,7	2,5	3,1	42,0	41,3
Commerces	10,7	11,3	11,3	13,1	4,0	4,6	13,2	13,8	3,9	3,8	3,9	4,5	53,0	48,8
Transports, télécom. ...	36,7	37,7	22,8	19,6	5,4	4,8	9,5	9,8	1,8	2,1	13,7	17,5	10,1	8,5
Services marchands ...	13,5	13,4	21,6	23,0	5,0	5,3	11,6	10,8	4,7	5,6	5,5	6,5	38,1	35,5
Location, Crédit-bail-immobil. .	11,9	12,6	20,9	22,9	6,6	6,5	12,1	14,5	5,8	3,5	6,8	7,3	35,9	32,9
Assurances	19,7	18,2	33,5	34,8	1,5	2,9	14,8	15,0	6,5	8,6	6,5	7,2	17,6	13,2
Organismes financiers Services non marchands	9,5	10,3	35,5	37,0	6,1	6,2	16,7	14,6	12,4	13,3	15,6	15,2	4,3	3,4
Ensemble	24,1	23,6	20,8	21,5	4,3	4,5	12,2	12,1	5,6	5,8	6,8	7,3	26,1	25,1

Source : MES-DARES.

Tableau 7
Évolution des résultats selon l'activité économique, nomenclature NAF16 (y compris SNCF)

En % des suffrages exprimés

NAF 16	CGT		CFDT		CFTC		CGT-FO		CGC		Autres syndicats		Non-syndiqués	
	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996	1994	1996
Agricult., sylvicult., pêche	15,3	10,3	21,2	22,2	1,8	2,7	5,4	4,4	4,1	4,3	4,7	9,1	47,5	46,9
Industries agricoles et alimentaires	24,2	26,3	19,3	19,7	3,0	2,1	9,9	10,9	5,2	4,9	3,7	3,8	34,7	32,2
Industries de biens de consommation	22,5	24,1	18,3	19,1	2,8	3,3	9,1	8,5	4,4	4,6	4,2	4,4	38,6	36,0
Industrie automobile ..	34,8	30,1	17,5	20,4	6,3	8,1	13,4	13,5	7,4	7,4	15,2	14,9	5,5	5,6
Industries des biens d'équipement	27,1	26,6	22,0	22,5	3,0	3,5	12,4	11,7	10,9	10,0	2,6	5,6	22,0	20,1
Industries des biens intermédiaires	33,7	32,7	19,1	20,6	2,7	2,8	9,3	9,8	6,3	6,7	4,2	2,7	24,6	24,7
Énergie	29,7	30,3	20,9	20,7	1,5	2,0	23,8	23,5	10,0	9,5	5,9	7,8	8,2	6,1
Construction	25,5	23,2	9,9	12,3	2,4	2,2	14,5	14,4	3,4	3,8	2,4	3,1	41,9	41,1
Commerces	10,9	11,3	11,0	12,8	4,0	4,6	12,5	13,3	3,8	3,8	4,8	5,5	53,0	48,8
Transports	36,3	27,4	22,9	19,7	5,5	4,9	9,6	9,9	1,6	1,9	13,8	17,6	10,3	8,7
Activités financières ..	11,8	12,2	33,8	35,3	5,5	6,0	15,9	14,2	11,3	12,1	12,9	12,4	9,0	7,8
Activit. immobilières ..	11,7	12,0	18,5	20,4	5,7	5,4	9,9	14,3	5,8	4,1	6,6	7,6	41,8	36,3
Services aux entrepr. .	14,1	14,6	19,6	19,8	3,6	3,4	11,4	10,7	7,3	8,0	5,2	5,9	38,8	37,7
Services aux particul. .	19,9	17,6	19,3	19,8	4,2	4,3	15,1	15,1	4,6	5,0	6,8	9,3	30,1	28,9
Éducation, santé et action sociale	13,3	13,6	30,4	31,8	8,9	8,7	10,9	9,9	3,1	2,7	4,3	5,0	29,1	28,3
Administration	25,6	26,8	27,3	28,8	5,2	6,1	25,1	22,8	3,5	3,8	4,6	4,1	8,8	7,6
Ensemble	24,1	23,6	20,8	21,5	4,3	4,5	12,2	12,1	5,6	5,8	6,8	7,3	26,1	25,1

Source : MES-DARES.